

# Carpentr'AMAP

Contrat de Partenariat Solidaire  
Fruits & Jus Bio

Du 7 Aout 2019 au 29 Avril 2020 (Exemplaire AMAP)

Entre :

**Producteur** : G.A.E.C LARGUIER 1300 route des vignes , 84300 CAVAILLON

N° Certification 84/174875/661453

Et :

Adhérent :

Adresse :

Email :

**Jour de distribution** : les mercredis de 18h à 19h00 - Hall floral du Marché Gare

			Nombre ( pas en kg )	Nombre de semaines	Prix €	Période de livraison
POMMES	½ caisse 7 kg	8.00 €		20		Du 7 août 2019 au 29 avril 2020
	Plateau 5 kg	7 €		20		
	Sac 3 kg	3.90 €		20		
	Au kilo vrac	1.60 €		20		
POIRES	6 kg	7.70 €		11		Du 7 août 2019 au 18 décembre 2019
	Au kilo vrac	1.70 €		11		
JUS de POMME	1 L	2.80 €		20		Du 7 août 2019 au 29 avril 2020
	6 L	14.50 €		20		
NECTAR de POIRE	1 L	2.80 €		20		Du 7 août 2019 au 29 avril 2020
	6L	14.50 €		20		
kiwis	Au kilo vrac	3.50 €		4		Du 11 décembre 2019 au 22 janvier 202
<b>Total général</b>						

Je règle par chèque à l'ordre de ;GAEC LARGUIER

Soit 1 chèque de ....., soit 2 chèques de ....., soit 3 chèques de .....

L'adhérent s'engage :

- à soutenir le producteur dans sa démarche sur la durée du contrat.
- à accepter les conséquences des difficultés inhérentes à ce type de production et sera solidaire.
- à venir chercher son panier à chaque distribution ou à le faire récupérer par une personne de son choix.

En cas d'oubli le panier ne sera ni remplacé, ni remboursé. Le producteur s'engage :

- à livrer des produits d'une exploitation qui s'est engagée dans une conversion vers l'agriculture biologique, frais et variés.
- à être transparent sur la conduite de son exploitation.
- à permettre l'accès de celle-ci par des visites organisées.

Rupture de contrat: Si l'adhérent souhaite mettre un terme à son engagement, il devra revendre son contrat prioritairement à une personne se trouvant sur la liste d'attente (se rapprocher du CA).

Signatures de l'adhérent , du producteur , du coordinateur .